

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1024

présenté par
M. Dombrevail

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« enjeux »,

insérer le mot :

« éthiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, dans les programmes scolaires, du primaire au lycée, il n'est accordé de la considération au vivant qu'au titre de la biodiversité, des écosystèmes et de la conservation des espèces. Les animaux sont définis comme des êtres sensibles depuis 1976 en France, et aujourd'hui, de nombreuses études nous renseignent mieux sur leurs capacités.

À la lumière de ces éléments, il semble nécessaire de permettre aux jeunes citoyens de se questionner sur leur rapport au vivant.

Pour ce faire, la thématique du respect du vivant doit être intégrée dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ce qui permet cet amendement.

Cet amendement a été travaillé avec Welfarm.